

Datum: 04.12.2024

Autor: Céline Lo Ricco Châtelain

**GRAND CONSEIL BERNOIS**

# Le pôle justice et police de Reconvilier enterré

Au deuxième jour de son débat financier, le **Grand Conseil** a décidé hier, sur la base d'une proposition francophone, de renoncer à la construction d'un bâtiment pour la justice et la police à Reconvilier. Des solutions alternatives devront être trouvées sur les sites de Tavannes et de Loveresse. Une issue perçue de façon contrainte par les élus de la région.



Cette parcelle de Reconvilier n'accueillera finalement pas le pôle justice et police. ARCHIVES BIST

«**O**n nous a déshabillés. On peut dire qu'on a plus que le slip», a lancé, dépité, l'élu de Reconvilier Tom Gerber (PEV) à l'issue du débat portant sur l'avenir du projet de centre justice et police. Présenté comme l'un des deux piliers du projet Avenir **Berne** romande (ABR), il aurait dû sortir de terre à Reconvilier pour accueillir tribunaux, ministères publics et police mobile suite au départ de Moutier dans le Jura.

Il n'en sera rien. La Députation francophone s'était pourtant battue bec et ongles en juin 2023 pour faire accepter au **Grand Conseil** la construction de cet hôtel judiciaire à plus de 50 millions, réalisation alors jugée «hautement symbolique» pour le Jura bernois. Mais de cette bataille gagnée de haute lutte il y a 18 mois à peine, il ne restera rien.

**En mauvaise posture**

Tout est parti de la volonté du **Grand Conseil** de fixer des priorités en matière d'investissements afin de limiter l'endettement du **canton** (LQJ d'hier). S'étant heurté dès le départ à de fortes résistances et étant encore au stade des

études, le projet de Reconvilier a logiquement été placé sur la liste des investissements à revoir. Reste que (et contrairement à ce que nous avons écrit hier), c'est bien un report de dix ans du projet qui était proposé par la Commission des finances, et non un abandon.



**Dans ce Parlement, les compromis ne valent rien.»**

Aux yeux de la Députation francophone toutefois, cela revenait à peu près au même. «Reporter un projet de dix ans, cela équivaut à l'abandonner», ont répété à la tribune tant Anne-Caroline Graber (UDC, La Neuveville) que Virginie Heyer (PLR, Perrefitte).

Pour tenter de limiter les dégâts, les élus de la région ont proposé de ramener le report du projet à cinq ans et suggéré de le redimensionner. «Nous

n'avons jamais voulu un palais. Et on a toujours été ouverts au compromis. On ne s'oppose donc pas du tout à un redimensionnement de ce bâtiment», a plaidé Tom Gerber.

**L'ombre de Bienne**

Le président de la Députation Karim Saïd (PS, Bienne) a rappelé que la Députation a fait un énorme pas en acceptant de délocaliser la justice à Bienne en attendant que le centre justice et police devienne réalité. «Aujourd'hui, on ne veut pas de ce report de dix ans, qui ferait peser le risque que la justice ne revienne jamais dans le **Jura bernois**», a-t-il avancé.

Craignant que la proposition de limiter le report à cinq ans ne passe pas la rampe, la Députation avait également préparé une proposition subsidiaire: à savoir renoncer au projet de Reconvilier pour relocaliser la justice et la police entre le bâtiment administratif de Tavannes Machines et le site de Loveresse. Autant dire que tous ceux qui avaient accepté en 2023 à contrecoeur la construction du pôle justice et

ger. «Nous n'avons jamais eu de la sympathie pour ce projet surdimensionné à Reconvilier. Cette nouvelle solution à Tavannes et Loveresse récolte en revanche tout notre soutien», s'est réjouie Christine Bühler (Le Centre, Romont).

**Entre déception et soulagement**

Au vote, la proposition de report de cinq ans a été refusée par 83 voix contre 69 et 3 abstentions. L'abandon du projet a en revanche recueilli la quasi-unanimité.

À l'issue des débats, les sentiments divergeaient. «On s'est nous-mêmes fait les fossoyeurs du projet», estimait Tom Gerber. «Pourquoi? Parce qu'on craignait de se retrouver sans rien dans dix ans. Sans nouveau bâtiment, avec une justice à Bienne et une Tavannes Machines pas remplie. On avait pourtant fait un compromis en acceptant une délocalisation provisoire de la justice à Bienne. Mais ici, les compromis ne valent visiblement rien. Berthoud et son projet de campus (n.d.l.r.: également abandonné dans le cadre de ce débat) en a aussi fait les frais. On ne peut vraiment pas faire confiance à ce Parle-

ment», a-t-il fustigé.

Même déception du côté de la Neuveville Anne-Caroline Graber. «Je regrette qu'on n'ait pas laissé une chance à ce projet. On aurait pu prendre le temps d'étudier les coûts/bénéfices des deux propositions (relocalisation à Tavannes et Loveresse ou report de 5 ans) tant sur le plan financier qu'au niveau fonctionnel. On aurait alors pu décider en toute connaissance de cause. Là, en quelques secondes, on a balayé un projet qui avait pourtant été mûrement réfléchi.»

**Un verre à moitié plein?**

D'autres estimaient en revanche que la Députation avait adopté la bonne stratégie. «Après dix ans, le risque était réel de voir la justice rester à Bienne. Il fallait anticiper ce scénario. L'avantage de la solution adoptée, c'est qu'on pourra rapatrier plus rapidement la justice dans le **Jura bernois**», ont analysé Virginie Heyer et Maurane Riesen (PS, La Neuveville).

«Aujourd'hui, on peut voir le verre à moitié vide, car le centre justice et police ne se fera pas. Mais on peut aussi le voir à moitié plein, car la justice reviendra rapidement dans le **Jura bernois**», a conclu Karim Saïd. **CÉLINE LO RICCO CHÂTELAINE**

**«On s'est fait mener en bateau»**

Après cette amputation importante du projet Avenir **Berne** romande, le chef de projet et ancien conseiller d'Etat Mario Annoni se montrait serein. «Cette perspective avait été discutée avec la Députation. Du moment que l'argent n'était plus disponible pour réaliser les plans initiaux, il fallait trouver une solution. Comme il y a de la place à Tavannes, c'était une piste à proposer», explique-t-il, précisant qu'au début des réflexions, la construction d'un bâtiment pour la justice et la police n'était pas dans les plans. «C'est venu par la suite, en fonction des besoins exprimés. Aujourd'hui, on ne fait donc que revenir à l'idée de départ.»

Reste à savoir si le bâtiment de Tavannes Machines pourra vraiment accueillir toutes les unités administratives prévues, puisqu'il faut désormais aussi y loger la justice. «Peut-être y aura-t-il des ajustements. Il se pourrait par exemple que le Registre foncier reste à Courte-lary», répond Mario Annoni, ajoutant qu'il faudra reprendre la planification dans le détail.

Quant au maire de Reconvilier Daniel Buchser, il se montrait partagé. «Comme instigateur de ce projet, je suis quand même un peu déçu. J'ai l'impression qu'on s'est fait mener en bateau. Mais tant que l'administration francophone reste dans le **Jura bernois**, c'est l'essentiel.» **CLR**